

Servitude et copropriété

Par **ornicarquoi**, le **29/09/2015** à **13:42**

La cour de cassation à admis depuis 2004 la compatibilité entre servitude et copropriété, mais une nouvelle jurisprudence du 17 février 2015 (pourvoi: 13-27479) semble revenir sur cette compatibilité ...

Est-ce dut au fait qu'il s'agit d'une partie commune?